

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION PHOTOGRAPHIQUE

Le client demandeur de la prestation ci après dénommé le client.

Et

Jean-Baptiste Quillien, né le 14 août 1982 à Beauvais - France, artisan photographe demeurant au 12 rue Saint Pierre 60120 Hardivillers.

Article 1 – Réservation et règlement

1.1 Les CGV créent un accord légal et s'appliquent à toutes les commandes de prestations et de produits conclues entre **le client** et le photographe. Toute réservation de séance ou commande de produits entraîne l'entière adhésion aux présentes CGV, sauf conditions particulières consenties par écrit entre la photographe et **le client**

1.2 Le versement d'un acompte signe un engagement ferme de la part **du client** et entraîne l'entière adhésion aux présentes CGV. La réservation n'est définitive qu'à réception du règlement de ce versement. A défaut de réception du règlement dans les 7 jours suivant l'accord du photographe pour la date et l'heure convenues, la réservation sera purement et simplement annulée et ce sans préavis et sans que **le client** ne puisse réclamer la moindre indemnité. Le paiement s'effectue par chèque (à l'ordre de Jean-Baptiste Quillien), en liquide ou par virement. Aucune ristourne pour paiement comptant ne sera accordée. Conformément à la loi, **le client** dispose d'un délai de rétractation de 7 jours ouvrables à compter du lendemain de la réservation de la séance. Passé ce délai, aucune somme déjà versée ne lui sera remboursée en cas d'annulation de sa part, et ce quel que soit le motif.

1.3 Le paiement du reste dû de la prestation doit être réglé dans les 30 jours maximum à réception de la facture.

Article 2 - Droit moral

2.1 droit au respect de l'auteur: Toute diffusion d'une photographie (exposition, reproduction, publicité, diffusion sur internet etc.) doit être accompagnée de la mention du nom de l'auteur d'une façon lisible et évidente, sans possibilité de confusion (loi n°92-597 du 1er juillet 1992). **Le client** s'engage à faire figurer le nom de l'auteur à l'emplacement le plus pertinent selon chaque support sous la forme: du logo joint sur demande et/ou du prénom, nom ou site internet de l'auteur, soit: «Crédit photo: Jean-Baptiste Quillien - www.jbquillien.fr»

2.2 droit au respect de l'œuvre: Le respect de l'œuvre se matérialise par l'impossibilité pour un diffuseur de transformer, retoucher, recadrer et modifier une image sans l'accord de l'auteur.

Article 3 - Droit patrimonial

Toute utilisation d'une image génère des droits proportionnels à l'usage, selon les termes prévus par la loi dans le Code de la Propriété Intellectuelle.

3.1 zone géographique: l'utilisation des images par **le client** est consentie **dans une zone géographique définie sur le devis.**

3.2 durée: l'utilisation des images par **le client** est consentie pour une durée **définie sur le devis.**

3.3 Support et cadre d'utilisation: **LE support et le cadre d'utilisation des images est définie sur le devis**

3.4 Les œuvres ne peuvent être vendus par **le client** ou céder à un tiers pour sa communication (partenaires, propriétaire d'accessoires ayant été utilisés pendant la prise de vue, propriétaire du lieux de prise de vue etc.)

Article 4 - Droit à l'image **le client** s'engage à prendre en charge les autorisations de diffuser et exploiter l'image des personnes prises durant les reportages mensuels à titre gracieux. Cette autorisation est sans limitation de durée, de nombre ou de territoire à compter de la signature des présentes.

Article 5 - L'auteur se réserve le droit d'utiliser les images pour promouvoir sa propre activité photographique une fois la ou les images publiées par **le client.**